

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 19 septembre 2019  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-René CORNIC**

**N° 17**

**Fonds de concours pour les opérations d'aménagement des centres-bourgs  
des communes de moins de 2000 habitants  
Attribution du fonds de concours pour l'aménagement du centre-bourg de Landudal**

**Dans le cadre du projet de pacte de solidarité fiscale et financière adopté par Quimper Bretagne Occidentale le 18 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé la mise en place d'un fonds de concours pour les communes de moins de 2000 habitants visant à accompagner le financement des opérations d'aménagement des centres-bourgs, doté d'un crédit budgétaire de 100 000 euros par an.**

**La commune de Landudal présente un projet d'aménagement de son centre-bourg et sollicite l'application de ce fonds de concours.**

**\* \* \***

La commune de Landudal présente un projet d'aménagement des entrées et de traversée de son centre-bourg. Cette opération s'inscrit dans la volonté de répondre à plusieurs problématiques fortes dans le bourg de Landudal :

- vitesse excessive dans le bourg ;
- comportement des automobilistes ;
- sécurisation des déplacements, mise aux normes d'accessibilité PMR.

Ainsi, pour y répondre, le projet présenté joint à la présente délibération s'organise autour d'une refondation de la traversée du bourg et des accès aux points d'intérêt communaux que sont la mairie, l'école ou encore la salle multifonctions.

Les travaux débuteront en 2019 pour se terminer fin 2020.

Les travaux de la tranche 1 sont estimés à 335 000 €.

Il est demandé un fonds de concours de 50 000 € pour ce projet.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/09/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2019 (accusé de réception du 25/09/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Afin de renforcer l'attraction du centre bourg, Landudal souhaite compléter le dossier par la réalisation d'un stade VTT situé en centre bourg, ayant vocation à promouvoir la pratique du VTT en tant que loisir nature et sportif. Le coût du projet est estimé à 72 000 €.

De ce fait, il est demandé un fonds de concours complémentaire de 21 600 €.

Le projet présenté répond aux conditions et critères d'éligibilité au fonds de concours :

- projet en investissement ;
- apport financier communal égal ou supérieur au fonds de concours ;
- le projet est bien situé au sein du périmètre aggloméré du bourg.

En ce sens, les projets ci-dessus présentés répondent bien à au moins 2 des enjeux définis et concerne au moins 2 thèmes :

Thème 1 : Patrimoine communal paysager

- Restauration et mise en valeur du patrimoine communal paysager et/ou équipement structurant en vue de construire ou renforcer l'identité de la commune.

Thème 2 : Mobilité, accessibilité et sécurité

- Accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- Développement des modes doux de déplacement ;
- Dispositifs de sécurité notamment routiers dans les centres-bourgs.

Thème 3 : Cadre de vie et développement durable

- Aménagement des espaces publics des centres-bourgs ;
- Limitation de l'impact sur l'environnement en terme notamment de déplacement ;

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer à la commune de Landudal :

- 1 - un fonds de concours d'un montant de 50 000 € pour la réalisation du projet de réaménagement des entrées et traversées du centre-bourg ;
- 2 - un fonds de concours d'un montant de 21 600 € pour la réalisation d'un stade VTT.